

EDITO DU MAIRE : Jean-Luc BODIN

En ce début d'année 2025, je souhaite aborder un sujet qui mérite davantage d'attention : notre Communauté de Communes, la CCEPPG (Communauté de Communes de l'Enclave des Papes – Pays de Grignan).

Depuis la création des communautés de communes, plusieurs compétences ont été transférées à ces structures intercommunales. Parmi elles, on trouve :

- **L'aménagement de l'espace** : performance énergétique de l'habitat, déploiement de la fibre optique, accessibilité.
- **Le développement économique** : gestion des zones d'activités, soutien au commerce local, promotion du tourisme.
- **La protection et la valorisation de l'environnement** : gestion des ressources en eau et de l'assainissement.
- **L'action sociale** : petite enfance, crèche, jeunesse, centre de loisirs, solidarité, aide alimentaire.
- **La gestion des déchets** : points d'apport volontaire, collecte, valorisation et traitement des déchets.
- **L'assainissement non-collectif**, et bien d'autres encore.

Comme vous pouvez le constater, notre Communauté de Communes assume de nombreuses responsabilités et joue un rôle clé dans la gestion de notre territoire. Je vous invite donc à mieux comprendre l'importance de cette structure qui complète l'action de nos communes.

La CCEPPG est un regroupement et nous savons qu'il est toujours difficile de se regrouper. Dans l'actualité, certains d'entre vous ont probablement entendu parler de la période difficile que nous avons traversée au sein de notre institution, suite à la démission de notre Président Patrick Adrien, maire de Valréas. Cette démission a entraîné celle des élus communautaires de Valréas. Depuis, de nouvelles élections ont été organisées et le bureau est de nouveau complet.

J'ai l'honneur d'avoir été élu dans ce bureau en tant que Vice-président chargé des finances.

Cependant, cette démission et ces élections ont relancé la réflexion sur le périmètre et la cohérence de notre Communauté de Communes. En effet, notre territoire s'étend sur deux départements et même deux régions, ce qui complique parfois les choses. Néanmoins, à 15 mois de la fin du mandat actuel, il n'est pas opportun de remettre en cause l'organisation de notre communauté. Ce sujet pourra peut-être être repris après Mars 2026 par la nouvelle équipe qui sera élue.

A titre personnel, je souhaite que ce chemin de concertations sur les sujets les plus importants restent le fil conducteur du Conseil municipal pour construire ensemble un Chantemerle fier de son histoire, tout en étant résolument tourné vers l'avenir.

Jean-Luc BODIN

Maire



AU SOMMAIRE:

Les élus vous informent
Infos du Conseil Municipal
Infos Mairie

P 02
PO4
PO5

Festivités Mairie
La voix des Associations
Libre propos

PO7
PO8
P12

LES ELUS vous *informent*

Grace à notre bonne gestion financière 2023 nous avons pu faire des investissements en 2024 pour **70.000 euros** afin d'améliorer la qualité de vie des Chantemerlois(es). En effet c'est grâce à l'excédent budgétaire de l'année N-1 qu'il est possible de réaliser des investissements en année N lorsque nous sommes fixé l'objectif de ne pas recourir à l'emprunt.

Pour notre mairie nous avons fait appel à un professionnel pour repeindre la grille, les huisseries et les volets.

Par ailleurs, un couvreur s'est occupé de l'entretien et des réparations du toit. Nous avons déjà fait reprendre les chenaux puis les tuiles et le faitage. Enfin, nous avons acheté de nouveaux drapeaux qui résistent au vent et ne s'enroulent pas autour des mâts !



Pour le centre du village et la place Barbier

Nous nous sommes occupés du bâtiment qui abrite le restaurant l'Évidence. Ce bâtiment est un bâtiment communal, nous avons donc l'obligation de l'entretenir. En 2024 nous avons dû intervenir plusieurs fois pour faire déboucher les évacuations qui ont été mal conçues dès le départ. Nous avons aussi fait nettoyer le toit et reprendre l'étanchéité.

Notre fontaine qui est alimentée par notre réseau d'eau potable consommait 1.500 m3 par an ! En 2023 nous avons été obligés de fermer l'alimentation car en ces périodes de manque d'eau nous ne pouvions pas continuer à en perdre autant.

Nous avons fait mettre la fontaine en circuit fermé, ce qui nous a permis d'en profiter toute l'année 2024.



Pour alimenter la pompe de **la fontaine** nous avons repris l'électrification de la place B. Barbier, et, nous en avons profité pour installer un coffret complémentaire qui permet une alimentation électrique plus facile pour les illuminations. Nous avons installé une **table de tennis de table** à la grande satisfaction des joueurs que nous avons vus.



Au col, nous avons repris et sécurisé **l'alimentation des fontaines** qui coulent maintenant sans interruption. L'eau arrive d'une source qui se trouve dans le Rouvergue et la canalisation au niveau du col était très endommagée et obstruée. La société STAD a créé un regard, repris la canalisation et maintenant nous pouvons intervenir si celle-ci se bouche de nouveau.



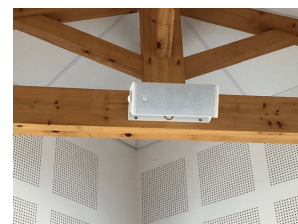
Enfin nous avons investi dans de **nouvelles illuminations** de Noël.



LES ELUS vous *informent*

Pour notre [service technique](#), nous avons investi dans une nouvelle débroussailleuse et une remorque en attendant un nouveau camion peut-être un jour !

Pour la [salle des fêtes](#) nous avons fait installer une sonorisation, l'étape suivante sera peut-être un écran de façon à ouvrir la possibilité de partager des évènements ou projeter des spectacles.



Nous avons fait effectuer des [travaux de voirie](#) pour nos chemins communaux et particulièrement pour le chemin des Bréchets.

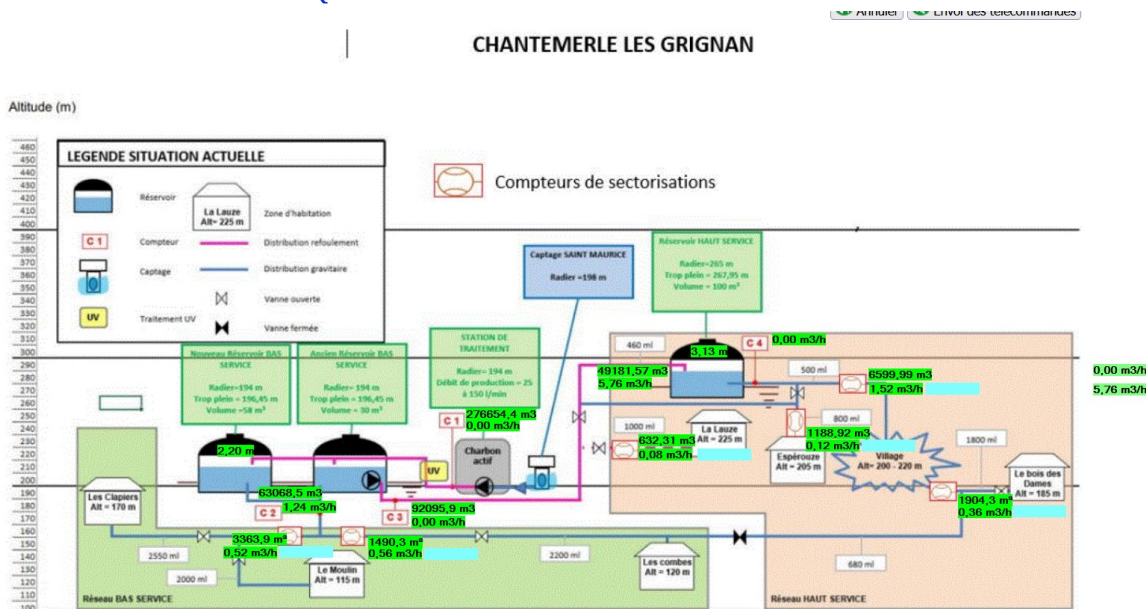
Chaque année, nous consacrons une enveloppe dédiée à la remise en état de la voirie.



Dans le cadre de l'[amélioration de notre réseau d'eau potable](#), nos investissements s'élèvent à 67.000 euros, en 2024, ils ont pu être réalisés grâce à une subvention du Département et de l'Agence de l'eau couvrant 80 % du coût total.

Après la jonction avec le SAE Valaurie Roussas, nous avons mis en place six compteurs de segmentation et un logiciel de surveillance. Avec ce système nous avons sur ordinateur les courbes de débits secteur par secteur. Cela permet de localiser rapidement une anomalie et d'effectuer une surveillance continue de notre réseau. C'est une alternative très intéressante financièrement et opérationnellement au changement des conduites.

SYNOPTIQUE DU RESEAU ACCESSIBLE SUR ORDINATEUR



Nous avons fait changer notre [système UV](#), dans le but de réduire les risques de contamination bactériologique





Délibérations du 03 Décembre 2024

Absents excusés : AM. CHANCEL donne procuration à F. CARMON,
V. ORTIZ donne procuration à JF. JOLY,
A. GREYFIE DE BELLECOMBE donne procuration à G. NARDINI.
F. CARMON élue secrétaire de séance.

Fuite d'eau chez un particulier – demande de Dégrèvement :

Il est présenté au CM. une demande de dégrèvement sur l'excédent de volume d'eau constaté suite à une fuite d'eau après compteur.
Il est proposé que sur la consommation d'eau ne soit appliquée qu'une seule tranche de prix à 1.30 € avec en plus la redevance pollution à 0.29 € le m³.
Le CM. par **7 voix Pour** et **1 Abstention** (F ARTAUD), **accepte** cette proposition.

Achat Panneaux de Signalisation :

Le devis de la société SIGNAUX GIROD pour la somme de **904.25 € TTC** est présenté.
Le CM. **à l'unanimité accepte** le devis.

Achat d'une remorque pour le service technique :

Le devis de LECLERC Centre Auto pour la somme de **814 € TTC** est présenté.
Le CM, **à l'unanimité accepte** ce devis.

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement collectif et de l'eau potable :

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et de l'eau potable (RPQS).
En application de l'article D.2224-7 du CGCT, les présents rapports et sa délibération seront transmis au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA).
Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).
Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.
Le CM. **à l'unanimité adopte** le RPQS du service assainissement collectif et eau potable.

Subvention à l'association de l'Amicale Laïque de l'école de Valrousse :

Il est proposé de verser la somme de **250 €**.
Le CM. **à l'unanimité accepte** de verser cette somme.

Délibérations du 14 janvier 2025

Absents excusés : F. ARTAUD donne procuration à JL. BODIN,
A. GREYFIE DE BELLECOMBE Alexandre donne procuration à G. NARDINI.
AM. CHANCEL élue secrétaire de séance.

Amélioration et sécurisation des espaces publics autour du bourg historique – Levé topographique

Afin d'avancer dans la phase d'avant-projet sommaire (AVP) il est nécessaire d'avoir un plan géomètre de tout le secteur.
Deux devis de géomètres sont présentés :
Le devis de l'Atelier Foncier à VALREAS pour un montant de **7 704€ TTC**, et le devis de Géovallée à CREST pour un montant de **9 600 € TTC**.
Le CM. **décide à l'unanimité** de choisir le devis de l'Atelier Foncier.

Fonds de regard maçonné au Restaurant « L'Evidence »

Il est nécessaire d'installer un fond de regard maçonné en remplacement de celui existant.
Le devis de l'entreprise DOUTRES Julien à 26770 Taulignan pour la somme de **480 € TTC** est présenté.
Le CM. **accepte à l'unanimité** ce devis.

Réajustement des charges des logements sociaux à la Mairie

Le CM. ouï l'exposé du Maire et **décide à l'unanimité** le réajustement des nouvelles charges à compter du 1er janvier 2025.

Prochain Conseil Municipal

25/02

17/03

La Mairie est ouverte du lundi au vendredi de
08h00 à 12h00
Sur RDV du lundi au jeudi de 13h30 à 16h00.

Tel : 04.75.98.50.49

Mail : chantemerle.grignan@orange.fr

Facebook : [chantemerle chantemerlelesgrignan](https://www.facebook.com/chantemerlelesgrignan)

Site internet : www.mairie-chantemerlelesgrignan.fr

Application : Ma commune connectée.

INFOS Mairie

ETAT CIVIL

Naissance :

Nous souhaitons la bienvenue à :

Ethan BOUDON, né le 22/12/24

Arthur GARDES, né le 16/01/25

PACS :

Rosemarie SCHREMPP et **Jonathan** GARDES

le 29/11/24

Marine GROULLIER et **Victor** SERVAN le 08/01/25

CARTE DECHETERIE

Les nouvelles cartes d'accès à la déchèterie de Valaurie sont à venir chercher en Mairie.

RENTREE SCOLAIRE 2025/2026

Afin d'organiser au mieux la rentrée scolaire 2025/2026 en petite section, merci de venir en mairie faire une pré-inscription, ou d'envoyer par mail votre demande.

Les documents nécessaires à cette pré-inscription sont :

Copie du livret de famille

Copie des vaccins obligatoires

STATIONNEMENT CENTRE DU VILLAGE

Les emplacements qui sont vers l'abri bus ne sont pas des places de parking.

Quand il y a de la place sur le parking en épi derrière la haie et sur le parking Guy MONIER merci de privilégier ces emplacements adaptés.



COMPOSTEURS PARTAGES

Au parking Guy MONIER, les composteurs ont changé de place pour permettre une meilleure accessibilité.



RECENSEMENT CITOYEN

Il doit être fait dans les **3 mois** qui suivent le **16e anniversaire**.

Le recensement citoyen est obligatoire. Il permet d'obtenir une attestation de recensement, d'être convoqué à la Journée défense et citoyenneté (JDC) et d'être inscrit automatiquement à 18 ans sur les listes électorales.

L'attestation de recensement permet de s'inscrire à un examen (brevet d'études professionnelles, baccalauréat, etc.) ou un concours administratif en France avant l'âge de 18 ans.

Vous pouvez faire ce recensement à la mairie de votre commune ou en ligne.

Il faudra dans les 2 cas fournir **les documents suivants** :

Carte nationale d'identité ou passeport valide ;

Livret de famille à jour ;

Justificatif de domicile (dans le cas d'une inscription en mairie uniquement).

URBANISME

Déclarations Préalables :

DP24P0009 : ORTIZ J : Panneaux photovoltaïques : NON OPPOSITION le 04/11/24.

DP24P0010 : BASTIAN P : Panneaux photovoltaïques : NON OPPOSITION le 27/11/24.

DP250001 : GUIGNAT A : Modification ouvertures façades : OPPOSITION le 21/01/25.

DP250002 : GUIGNAT A : : Modification ouvertures façades : NON OPPOSITION le 03/02/25.

DP250003 : HANNEDOUCHE G : Panneaux photovoltaïques : NON OPPOSITION le 05/02/25.

DP250004 : CHABOT M : Panneaux photovoltaïques : NON OPPOSITION le 11/02/25.

Permis de Construire :

PC24P0003 : MAISONNEUVE P : Extension et garage : ACCORD le 20/12/24.

PC18P0007Mo1 : AMBROSIO S : Extension d'une habitation partie nord. Balcon + escalier au nord. Modification ouvertures partie façade sud : ACCORD le 10/01/25.

INFOS Mairie

OLD - C'EST MAINTENANT

ANTICIPONS LA SAISON DES FEUX, PENSONS A DEBROUSSAILLER :

Le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante contre les incendies.

Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez donc pour votre sécurité.

C'est une obligation légale sur notre territoire, classé à risque.

Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?

C'est réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 m autour de vos bâtiments ou autres équipements.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage.

Réduire cette masse permet de diminuer l'intensité des feux et de limiter leur propagation.

Qui est concerné ?

Si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à **moins de 200 mètres** de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. La réalisation du débroussaillage peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillage. S'ils s'y opposent, ces travaux seront à leur charge et deviennent de leur responsabilité (administrative et pénale).

FRELONS ASIATIQUES

La municipalité a fait l'acquisition par le biais de la CCEPPG de 20 pièges à frelons asiatiques.

Jean-François JOLY, étudie les points stratégiques pour installer ces pièges.

La période pour piéger se situe entre mars et juin.

Si vous avez des compétences ou des interrogations, n'hésitez pas à vous mettre en rapport avec Jean-François JOLY.



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

La fiche de l'ARS qui résume les contrôles effectués sur 2 ans, vous montre que l'eau distribuée à Chantemerle est de bonne qualité pour les produits chimiques mesurés, mais insuffisante pour la microbiologie.

En effet sur les 12 prélèvements 2 ont montré un taux ponctuel positif à des bactéries pathogènes en faible quantité.

Lors de ces deux épisodes nous avons mis en place les mesures recommandées et les analyses de contrôle faites après quelques jours ont montré un retour rapide à la normale.

Un nouveau protocole de chloration ponctuelle et, depuis octobre 2024, le changement de nos UV devraient améliorer nos performances.

A ce stade nous n'envisageons pas de chloration continue qui nous mettrait à l'abri de ces pollutions faibles et ponctuelles.

CONCLUSION SANITAIRE		INDICATEUR GLOBAL DE QUALITE	
2023		C	
L'eau distribuée présente une qualité microbiologique dégradée. Aussi cette eau peut être consommée, mais avec vigilance pour les personnes les plus fragiles. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener.		A Eau de bonne qualité B Eau de qualité convenable C Eau de qualité insuffisante D Eau de mauvaise qualité Indicateur 2022 : B	
PARAMETRES D'INTERET POUR LA POTABILITE DE L'EAU			
BACTERIOLOGIE		C Anomalie ponctuelle	
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 91 % Valeur maxi : 14 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023	
NITRATES		A Bonne qualité	
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/l.		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 19,8 mg/L Valeur maxi : 20 mg/L	
PESTICIDES ET METABOLITES PERSISTENTS		A Bonne qualité	
Le terme "pesticide" regroupe plusieurs centaines de produits différents. Le maximum réglementaire est 0,1 microgramme/l pour la liste des pesticides analysés et 0,3 microgramme/l pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 283 Valeur maxi : 0,041 microgramme/l	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
DURETE		Eau dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 28,9 °f Valeur maxi : 28,9 °f	
Quelques conseils			
<p>ABSENCE : Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>TRAITEMENT : Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).</p> <p>COULEUR : Pour éliminer le goût de chlore, mettez une casserole ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p> <p>RECHAUFFEMENT : Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un réchauffeur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>			
Pour aller plus loin			
<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.arspdrhonealpes.gouv.fr</p> <p>Code INSEE : 73042 Code UIC : 026000767</p>			
<p>L'indicateur global de qualité prend en compte les 39 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité de paramètre le plus défavorable. Les résultats de contrôle des paramètres de qualité les seuils sanitaires (arsenic, chlore, nickel, ...) ne sont pas en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.</p>			

FESTIVITES *Mairie*

REPAS DES AINES

C'est près de 50 convives dont notre doyenne Huguette, qui ont participé au repas des Aînés .
Le repas concocté par l'Evidence a été animé par le groupe de danse STREET JAZZ de l'école de danse Maurice SABAROT à Montélimar.



VOEUX POUR 2025

Le Maire a présenté les projets 2025 devant une cinquantaine de personnes présentes dans la salle.
Il a remercié ses agents, ses Adjointes et Conseillers et a porté une attention particulière à Robert, un Chantemerlois de naissance avec un grand cœur toujours prêt à rendre service.
Les Présidentes et Présidents des associations ont ensuite présenté leurs vœux.



MARCHÉ DES PRODUCTEURS

C'est un moment que les Chantemerlois adorent partager, l'occasion de retrouver des amis autour des produits locaux.

La saison 2025 débutera le vendredi 30 mai jusqu'au vendredi 29 août. Si vous êtes producteur ou artisan et que vous souhaitez participer au marché, envoyer votre demande par mail à la mairie : chantemerle.grignan@orange.fr.

La municipalité est aussi à la recherche de bonnes volontés pour l'organisation logistique les soirs de marché.
Merci de contacter la Mairie.

CLEMENCE COIFFEUSE ITINERANTE

Une petite coupe de cheveux, une coloration ? Clémence, coiffeuse itinérante vous accueille dans son camion spécialement aménagé, place B. BARBIER, un mardi sur deux.

Prochain RDV:
mardi 25 février de 9h00 à 12h00.
Contact : 06 70 53 42 56



LA VOIX *des Associations*

LA BOULE CHANTEMERLOISE

La Boule Chantemerloise vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2025. Comme on dit en Provence « A l'an que vèn, se sian pas mai, sieguen pas mens ! »

Notre assemblée générale du 19/10/2024 nous a permis de récompenser les vainqueurs :

Challenge belote : Claudette GENOULAZ

Challenge pétanque : Julien ORTIZ

Challenge général : Julien ORTIZ

Le renouvellement des cartes sociétaires a été voté sans augmentation à 10€ par personne ou 15€ par couple. Ensuite un succulent couscous a réuni 59 convives dans une ambiance festive et chaleureuse.

Le 15/11/2024 notre concours de belote en équipe montée a été un gros succès avec 46 équipes et a vu la victoire de la fameuse doublette père et fils ORTIZ de Chantemerle.

Une nouvelle saison a commencé le 17/11/2024 par le premier concours sociétaire avec 28 participants:

1er: Théo (un Belge, comme quoi tout peut arriver) 2ème: Laurent 3ème: Josette

Le 15 décembre, 34 participants:

1er: Jean-Philippe 2ème: Olivier 3ème: Fred

Et le dernier en date du 19/01/2025, 33 participants:

1ère: Nathalie 2ème: Geneviève 3ème: Delphine

Manifestations à venir :

Belote sociétaire à la salle des fêtes à 15h : Les dimanches : 16/02; 16/03; 16/04

Pétanque sociétaire à la salle des fêtes à 15h : 18/05; 14/06 suivi d'un repas sur réservation ; 15/06

Nous vous espérons nombreux dans une ambiance à la fois sportive et amicale

Le Président Julien ORTIZ

CHANTEMERLE EN SES JARDINS

Chantemerle-en-ses-jardins vous souhaite une bonne et heureuse année 2025.

La prochaine édition de la Biennale aura lieu en juin 2026.



CHANTEMERLOIS D'AILLEURS

Samedi 2 août à 19H, place Bernard Barbier

OUI ! le 22e et traditionnel pot des Chantemerlois-d'Ailleurs aura lieu dans la joie et la bonne humeur et les chantemerlois sont y cordialement invités.

Youpiiiiiiiiiiiiiie



ACCA

La saison de chasse se termine, le deuxième dimanche de décembre il y a eu la fermeture du lièvre, le deuxième dimanche de janvier fermeture du faisán et à la fin février fermeture du chevreuil.

Attente de l'arrêté préfectoral pour la fermeture du sanglier à la fin mars. Après cette très bonne saison de chasse, il nous reste l'entretien des chemins, sentiers, la protection des cultures par la pose de clôture électrique.

Le repas chevreuil organisé par l'ACCA sera le 22 MARS 2025 midi à la salle des fêtes 25 € tout compris.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de Fabrice 06 42 01 46 09 ou Georges 06 80 30 39 97.

Cordialement.

Le président et les membres du bureau.

APREPAC

UNE ANNÉE 2025 TRÈS DYNAMIQUE POUR L'APREPAC !

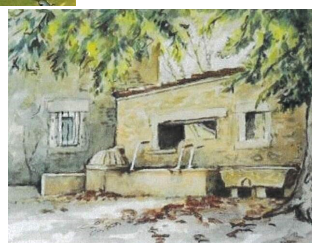
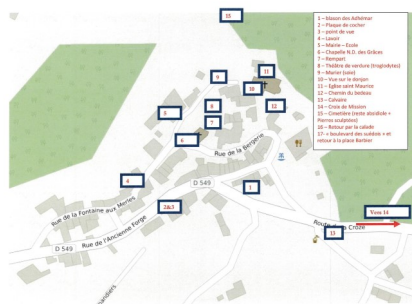
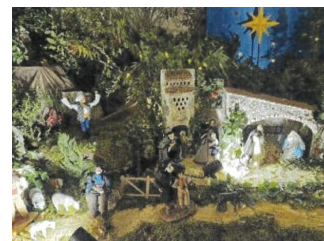
Ce bulletin est l'occasion de vous souhaiter une très belle année 2025 de la part de toute l'équipe.

L'année 2024, bien chargée pour notre association (inauguration du lavoir, livre sur Chantemerle...), s'est terminée en apothéose avec notre crèche provençale, chaque année améliorée.

Cette année, **un ange**, **une étoile**, œuvres artistiques de Cristina et Jehan Charles, ont complété le décor.

La tradition des santons a attiré de nombreux visiteurs ravis de signer notre livre d'or. Que tous nos bénévoles adhérents qui ont œuvré à sa réussite en soient remerciés.

Vous êtes formidables !



PILATES AU VILLAGE

L'association **Pilates au Village**, récemment créée à Chantemerle en septembre 2024, propose des cours de **Pilates et de Stretching** à la salle des fêtes.

Nous sommes ravis de vous annoncer nos **stages à venir** :

Samedi 1er mars | 9h - 12h - Stage "Renforcement des bases du Pilates - Niveau 1"

Vous connaissez déjà les bases du Pilates, comme l'engagement périnée/transverse et la respiration latérale thoracique ? Ce stage vous permettra d'ancrer ces fondamentaux pour progresser davantage.

Samedi 26 avril | 9h - 12h - Stage "Équilibre"

Que vous souhaitiez améliorer votre stabilité, prévenir les chutes ou simplement passer un moment ludique, ce stage est une excellente approche, même si vous ne pratiquez pas d'activité physique régulière.

Samedi 3 mai | 9h - 12h - Stage "Initiation au Pilates"

Découvrez les bases du Pilates, une gymnastique douce axée sur le renforcement des chaînes musculaires profondes. Une belle occasion de s'initier à cette discipline bénéfique pour le corps et l'esprit !

Nos cours à l'année

Mardi

9h - 10h : Pilates **Niveau avancé**

18h - 19h : Stretching (**Tous niveaux**)

19h15 - 20h15 : Pilates **Niveau 1**

Judi

9h30 - 10h30 : Pilates **Niveau 1**



Infos & Inscriptions

Contactez **Manon APPAY** au **06 75 69 61 93** pour plus de renseignements.

Rejoignez-nous pour un moment de bien-être et de renforcement en douceur !

LES FOLIES DU MERLE

L'idée de créer cette association démarre d'un petit groupe de Chantemerlois qui partage la même envie, organiser des manifestations festives pour regrouper les Chantemerloises et Chantemerlois, par amour pour ce magnifique village.

Notre [première manifestation](#) a rassemblé près de 300 personnes ! De quoi nous booster !

S'en ai suivi [la fête de la musique](#), un super mélange avec le marché des producteurs, moins de monde mais surtout, moins de Chantemerlois, et le premier problème, une demande virulente de couper court à la soirée ! Trop de bruit dans le village ! Dommage pour une fête de la musique, mais pas grave, pas de quoi nous décourager.

Nous avons ensuite organisé [le 14 juillet](#), et là, quelle déception... 40 personnes.... Pourtant on avait mis le paquet ! Un super cochon à la broche, un pain plus grand que la table, un DJ d'enfer, et une super déco ! Oui mais d'habitude cette soirée se déroule place BARBIER, oui mais d'habitude y a un feu d'artifice, et sans oublier la musique toujours trop forte dans le village...

Bon ok, on se décourage un peu mais après tout, ça ne peut pas marcher à chaque fois.

Septembre, [la Fête du village](#), on avait fait venir les Archers de Valaurie, les pompiers qui avaient organisé un parcours, un château gonflable, des stands de jeux en bois gratuits et un stand de crêpes, démarrage de la fête à 14h00... Seulement une petite dizaine d'enfants... et peu de Chantemerle. Le soir, nous avions fait venir un groupe et surtout on avait prévu le feu d'artifice ! 50 personnes présentes, et cette fois encore peu de Chantemerlois...

Dernière soirée [le théâtre d'impro](#) ! 20 personnes dont un toute petite dizaine de Chantemerlois....

Puis [notre AG](#)..... 8 personnes dans le public...

Ok, nous voilà vraiment découragés, les Chantemerlois ont-ils vraiment envie d'être rassemblés, l'herbe est-elle plus verte ailleurs ?

Il est vrai que partout autour de notre village, il y a pleins d'autres manifestations qui s'organisent, seulement pour nous, lorsqu'on souhaite faire vivre son village, on participe à la vie du village.

Nous vous annonçons avec beaucoup de regrets et de déceptions, la fin des Folies du Merle, [on y aura mis notre cœur, notre temps, et parfois même notre âme...](#) Mais on ne peut pas aller vous chercher chez vous... Le Merle prend son envol.

[Nous remercions](#) vivement le petit groupe de Chantemerloises et Chantemerlois qui nous ont suivi dans cette folie, ceux qui ont toujours répondu présents ! Nous remercions les bénévoles d'un jour, ceux qui nous ont aidé dans l'organisation de nos soirées ! Et nous remercions nos adhérents qui ont cru en nous !

[Chantemerloises et Chantemerlois, ne laissez pas ce beau village s'éteindre...](#)

[L'équipe des Folies du Merle](#)



L'AMICALE

Samedi 26 octobre : randonnée du val des Nymphes aux ocres des Granges : randonnée accessible pour tous parents et enfants du village conviés. Covoiturage au Val des Nymphes randonnée au "creux rouge" ocres des Granges Gontardes une belle découverte de ce site. Au retour, un goûter d'halloween offert par l'amicale un bon moment de partage;

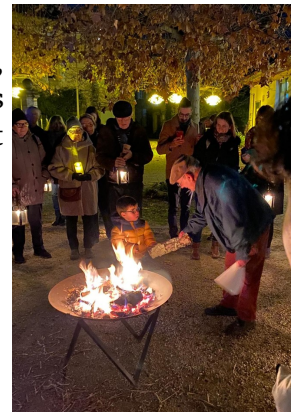


Samedi 9 novembre : Assemblée générale à 18h00 suivi d'un repas. De nombreux adhérents étaient présents. Le point novateur est la reprise des activités enfants de l'association Chansojeux qui a fermé cette année ; ces activités sont partagées avec Les Folies du Merle. Le bilan 2024 est riche : loto, randonnée à la roche percée, yoga chaise, pilates, conférence sur l'eau, visite de la ville de Sète, cinéma sous les étoiles, soupe au pistou, randonnée aux ocres des Granges Gontardes, la fête des lumières... L'AG s'est terminée par un apéritif offert à tous, puis une cinquantaine de convives ont partagé le cochon de lait du traiteur Pouzol de Valaurie, délicieux !

Dimanche 8 décembre : Le traditionnel loto de l'Amicale a rempli la salle des fêtes. Robert et Jean François ont boulégué tout l'après-midi. De jolis lots ont été distribués avec une trottinette électrique comme gros lot . . .



Fête des lumières dans les rues de Chantemerle , la lune toute ronde venait de se lever derrière les arbres, quand ils sont arrivés sur la place dans le froid de la nuit. Une petite assemblée de cinquante courageux emmitouflés, des parents avec leurs enfants, des grands parents, des voisins, des amis. Cinquante lanternes aux flammes tremblotantes dans leurs cages de verre les attendaient et aussi un grand feu qui réchauffe le cœur et fait tendre les mains engourdis. Sans plus attendre les enfants ont pris les rênes de la charrette où reposait sur la paille la précieuse bûche, c'est un vieux prunier mort cette année qui a donné son bois. Au même moment le village a plongé dans le noir, les cinquante courageux ont empoigné les cinquante lanternes et ont suivi les enfants réjouis dans les rues de Chantemerle, éclairées par les seuls lumignons et notre amie la lune. Pas de lumière électrique, pas de sono, juste des lanternes, des clochettes, les rires des enfants dans le village figé dans sa torpeur hivernale. Au retour, Yves a prononcé les belles paroles en provençal « Cacho fio, buto fio ... », le petit Gabin l'a aidé à porter la bûche, un peu de vin cuit jeté sur le feu et la flamme s'est élevée vers le ciel pour appeler le retour de la lumière. Pour finir cette soirée des lumières, le verre de l'amitié et du partage, du vin chaud, du chocolat, du pain d'épices, juste ce qu'il fallait pour réchauffer tout le monde.



Dimanche 19 Janvier notre rando galette
Un sympathique groupe au départ de Roche Courbière à la découverte de la faune la flore et le patrimoine culturel du pays de Grignan avec 10 panneaux explicatifs qui ont fort intéressés les participants.
Pour clôturer l'après-midi un moment de convivialité et de partage avec galettes et Pognes chocolat chaud et cidre.
Merci d'être venus nombreux.

Futures activités :

samedi 26 avril : journée culturelle à Arles

Dimanche 11 mai : Initiation de deux heures à la Danse Country avec un Chorégraphe à la salle des fêtes

samedi 17 mai : formation gestes premiers secours



LIBRE *Propos*

Suite à l'âpreté des échanges lors de l'atelier thématique sur la conservation du plateau du Rouvergue proposé par QUELIA, voici quelques réflexions :

Le but de cette réunion était de comprendre la manière dont les habitants valorisent le plateau du Rouvergue.

Ce n'était pas une obligation de l'organisateur (QUELIA), mais une initiative de l'entreprise ENGIE GREEN afin de rencontrer les habitants et connaître leurs avis, par la mise en place d'ateliers de concertation.

Le but de cette invitation, n'était pas de manifester son opinion face au projet par des invectives, mais bien de concrétiser par écrit nos desiderata sur l'avenir du plateau du Rouvergue.

Pourquoi tant d'animosité sur la proposition de développer des ateliers de doléances communes ?

Pourquoi à l'ère de l'indignation instantanée, la réactivité l'a emportée sur la réflexion ?

La véritable question qui se pose est celle de la mesure et de la justesse de ces réactions.

Au nom de quoi refuser en bloc un aménagement de +/- 2% de la zone boisée sur le Rouvergue ?

Pourquoi une partie de la population, et toujours la même, ne veut pas acquiescer à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de la population au nom d'un immobilisme récurrent ?

Tout le monde souhaite profiter des avancées technologiques et écologiques qui bénéficient à la collectivité mais certains refusent que l'intérêt général nuise à son bien-être.

En ne répondant pas à ce qui nous a été proposé, nous perdons l'occasion de comprendre les démarches, les tenants, et les aboutissants de ce projet. La poursuite de l'élaboration du projet se fera sans notre participation.

Une enquête publique sera diligentée, un commissaire enquêteur sera nommé, et le projet sera finalisé en attente d'un accord préfectoral et les opposants n'auront plus que leurs yeux pour pleurer.

Vive la démocratie participative...

A bon entendeur, Salut.

Vincent CARMON

Le parc photovoltaïque ne représente qu'une toute petite partie du Rouvergue que nous souhaitons tous préserver.

